conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance : CTC Control Cells

5496

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Grande molécule pharmaceutique à usage médical, Réactif

d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc

> 3401 Masons Mill Rd #100 Huntingdon Valley, PA 19006

USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Téléfax

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: Us-info@siliconbiosystems.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US: (303) 389-1805

International: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

Éviter tout contact direct ainsi que toute exposition significative aux aérosols/à la poussière, cette exposition étant susceptible de déclencher des allergies à distance. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Dangers pour la santé, groupe à risque 1

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 5 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement

si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appro-

priés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Des matières combustibles

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Les considérations spécifiques au risque biologique engendré par les micro-organismes sont basées sur plusieurs facteurs, dont la quantité d'éléments infectieux, la dose infectieuse, le mode de transmission, la gravité de la maladie, la vulnérabilité de l'hôte et la disponibilité de vaccins ou médicaments.

En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés. Éviter tout contact direct avec du verre brisé ou du plastique,

ainsi qu'avec tout autre objet tranchant.

Éviter la formation d'éclaboussures et de nuages. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Éviter tout contact direct ainsi que toute exposition significa-

tive aux aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas décharger dans l'environnement.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit dé-

versé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tam-

pon absorbant.

Tampons absorbants avec solution composée de 10 % d'eau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

de javel. Laisser au contact pendant 30 minutes.

Déversements de grande ampleur : laisser la poussière/les aérosols se dissiper pendant 30 minutes ou utiliser une protection respiratoire

Endiguer.

Enlever avec un absorbant inerte.

Ajouter la solution à base d'eau de javel (5,25 % d'hypochlorite de sodium) à concentration liquide finale de 10 % (1 part d'eau de javel pour 9 parts de liquide) aux matières absorbantes. Laisser au contact pendant 30 minutes.

Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

Pour nettoyer les surfaces et équipements, il est recommandé d'utiliser une solution composée de 10 % d'eau de javel (5,25 % d'hypochlorite de sodium), soit 1 part d'eau de javel pour 9 parts d'eau.

Nettoyer soigneusement le point de déversement et les surfaces adjacentes avec de l'éthanol ou avec de l'eau additionnée de détergent.

Il se peut que la présence de dangers spécifiques requière une réflexion particulière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Eviter les projections.

Éviter la formation d'aérosols. Ne pas chauffer le produit.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

veux.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Donnée non disponible

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Retirer les gants et se laver les mains après manipulation de la matière. Ne pas réutiliser les gants. Les tenues de travail contaminées doivent

être conservées au poste de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la cha-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

aires de stockage et les con-

teneurs

leur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Protéger de la chaleur. Tenir congelé. Conserver sous clé.

Température de stockage : -20 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

La zone de travail doit être installée conformément aux exigences de niveau de biosécurité 1 (BSL1) L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Remarques : Pas de précautions spéciales requises.

Protection de la peau et du

corps

Protection respiratoire

: Pas de précautions spéciales requises.

: Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale

méthode de contrôle de l'exposition.

Il est possible que ce produit soit à l'état d'aérosol et inhalé

sur le lieu de travail.

Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés phy-

siques et d'alerte des substances en présence

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la

base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécuri-

té, santé et environnement.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Ampoules

Couleur : clair, jaune clair, à, ambre

Odeur : Donnée non disponible

pH : 7,0

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Pas d'information disponible.

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Conductivité : Donnée non disponible

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

Exposition à la lumière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Résultat: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Produit

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Produit

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit

Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les bactéries

: Remarques: Donnée non disponible

Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : Remarques: Donnée non disponible

timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

: Donnée non disponible Evaluation

> : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable

(vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus...

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

cales.

Décontaminer tous les déchets avant l'élimination (stérilisation

à la vapeur, désinfection chimique et/ou incinération).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
ADR : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
RID : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

IMDG : UN 3245 IATA : UN 3245

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
ADR : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

RID : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

IMDG : GENETICALLY MODIFIED MICRO-ORGANISMS

IATA : Genetically modified micro-organisms

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 3245

14.4 Groupe d'emballage

ADN

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : M8 Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : M8 Étiquettes : 9 Code de restriction en tun- : (E)

nels

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : M8 Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-T

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- :

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : E0

ment (EQ)

Groupe d'emballage : Non réglementé

959

959

Étiquettes : 3245

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- :

ment (avion de ligne)

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 3245

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CTC Control Cells

Version 1.3 Numéro de la FDS: Date de révision: 01.09.2018

100000011994

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Ne peut être utilisé que par des laboratoires à des fins de

recherche.

Règlements et directives en matière de biosécurité :

Organisation mondiale de la Santé, Manuel de sécurité biologique en laboratoire. - 3e éd., ISBN 92 4 154650 6 (classifica-

tion LC/NLM: QY 25) WHO/CDS/CSR/LYO/2004.11.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

 Date:
 Dec 31th, 2012
 as
 31.12.2012

 Numeros:
 123456,78
 as
 123.456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.18 Numéro de la FDS: Date de révision: 09.01.2018

100000010980

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Histopaque Matrix for Control Cells Nom de la substance : Histopaque Matrix for Control Cells

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Réactif d'essai

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc.

3401 Masons Mill Rd #100 Huntingdon Valley, PA 19006

USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Téléfax :

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: Us-info@siliconbiosystems.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US: (303)-389-1805

International: (303)-389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R22: Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles : N'est pas une substance ni un mélange sur les Dangers dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.18 Numéro de la FDS: Date de révision: 09.01.2018

100000010980

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
azoture de sodium	26628-22-8 247-852-1	T+; R28 R32 N; R50-R53	Acute Tox.2; H300 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver abondamment à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 5 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement

si la personne est consciente).

Appeler immédiatement un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.18 Numéro de la FDS: Date de révision: 09.01.2018

100000010980

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

la lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles En cas de déversement accidentel, l'équipe de première inter-

vention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement.

Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conser-

ver dans des récipients dûment étiquetés.

Déversements de movenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tam-

pon absorbant.

Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.18 Numéro de la FDS: Date de révision: 09.01.2018

100000010980

substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection

contre l'incendie et l'explo-

sion

: Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'igni-

tion. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base	
azoture de sodium	26628-22-8	TWA	0,1 mg/m3	2000/39/EC	
Information	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
sup-	Indicatif				

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.18 Numéro de la FDS: Date de révision: 09.01.2018

100000010980

azoture de sodium	26628-22-8	STEL	0,3 mg/m3	2000/39/EC		
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif					
azoture de sodium	26628-22-8	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m3	CH SUVA		
Information sup- plémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration					
azoture de sodium	26628-22-8	VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m3	CH SUVA		
Information sup- plémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration					

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du

corps

Protection respiratoire

: Pas de précautions spéciales requises.

: Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition.

Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés phy-

siques et d'alerte des substances en présence

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la

base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécuri-

té, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.18 Numéro de la FDS: Date de révision: 09.01.2018

100000010980

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts Agents réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

azoture de sodium :

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.18 Numéro de la FDS: Date de révision: 09.01.2018

100000010980

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 27 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les algues

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

: CI50 : 272 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.18 Numéro de la FDS: Date de révision: 09.01.2018

100000010980

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumines-

centes)): 38,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingré-

dient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable

(vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

cales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.18 Numéro de la FDS: Date de révision: 09.01.2018

100000010980

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R28 : Très toxique en cas d'ingestion.

R32 : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'envi-

ronnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date: Dec 31th, 2012 as 31.12.2012

Numeros: 123456,78 as 123.456,78

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.18 Numéro de la FDS: Date de révision: 09.01.2018

100000010980

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR